Dossier Chéne

Thèse

Publication

Devis

Biographie

etc...

1

Chalet Combation.

Gaus s/Sierre
le 4 janvier 1954.

Monsieur l'Abbé,

Conc.
Abbé Robert Jolidon
† 22. XI 1953
à Zurich

Quelle mauvaise nouvelle! J'en suis bouleversé, et mon premier désir est dire toute ma sympathie à l'ami fidèle de l'Abbé Jolidon et de vous offrir, Monsieur l'Abbé, mes bons services pour l'utilisation des papiers et livres du défunt. Nous le devons à R. Jolidon et à notre maître M. Tud – qui s'est beaucoup intéressé aux recherches dialectologiques de son élève en philologie – de publier l'essentiel des résultats acquis ; dans ce domaine mon aide vous est entièrement acquise. D'autre part, il m'est difficile de juger de la bibliothèque sans l'avoir vue – toujours est-il que le Glossaire a sa bibliothèque spécialisée, mais il devrait être possible de trouver d'autres amateurs. – ~~De~~ Pour tout cela, et aussi pour parler de R. Jolidon, vs le pensez bien –, j'aurais aimé pouvoir

vous rencontrer, dans le courant de ce mois peut-être ou à votre convenance. J'ai affaires à Berne vers le 20 janvier, par exemple. Y seriez-vous également de temps à autre, et pourrions-nous faire coïncider une des nos visites à Berne — ou ailleurs?

Excusez la brièveté de ces quelques lignes; il m'importait de vous remercier sans tarder de votre lettre et de vous dire, Monsieur l'Abbé, ma consternation devant cette mort subite et bouleversante. Je vous prie d'agréer, mes sentiments très respectueux

E. Schule

GLOSSAIRE DES PATOIS
DE LA SUISSE ROMANDE
Rédaction

2/

GLOSSAIRE ROMAND
Falkenplatz 16

Berne, le 1er février 1954

8 b - Rd/K

Monsieur l'abbé André Chèvre

Bassecourt

Jura bernois

Monsieur l'Abbé,

Nous vous remercions de votre envoi du 30 janvier. Nous avons pris avec grand intérêt connaissance des magnifiques cartes linguistiques établies par l'abbé Jolidon, qui nous confirment dans la volonté de faire tout ce qui sera dans nos moyens pour publier cet important travail. Merci de bien vouloir nous envoyer la seconde partie lorsque vous aurez pu vous en occuper. Nous espérons enfin qu'il vous sera possible de nous expédier dans le courant de ce mois les livres dont nous entreprendrons immédiatement le catalogue. Quant aux clichés des cartes, le mieux est de les laisser à St-Brais jusqu'au moment où les modalités d'impression seront arrêtées.

En vous remerciant très vivement de la confiance que vous voulez bien nous témoigner et en vous assurant de l'intérêt que nous portons à cette oeuvre, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Abbé, nos sentiments les plus dévoués.

Pour le GLOSSAIRE ROMAND

P. Redard

3/

GLOSSAIRE ROMAND

Crans, le 20 février 1954

Monsieur l'Abbé André Chèvre
Bassecourt (Jura bernois)

Monsieur l'Abbé,

Depuis que nous nous sommes rencontrés au bureau du Glossaire, j'ai pris contact avec les professeurs Huber et Steiger (successeur de M. Jud) à Zurich. M. Huber regrette également que vous ne vous soyez pas rencontrés à Saint-Brais, lors de l'enterrement du regretté abbé Jolidon: il me charge de vous présenter ses excuses et ses salutations.

MM. Steiger et Huber sont d'accord que le Glossaire romand s'occupe de la publication des travaux de R. Jolidon: il nous incomberait donc

1. de préparer le manuscrit pour l'impression
2. d'introduire une demande auprès du Fonds national de la Recherche scientifique pour obtenir l'argent nécessaire à la publication. Car il n'y a aucun doute: la publication de ce travail demande beaucoup d'argent, surtout aussi à cause des nombreuses lettres phonétiques qui compliquent la typographie; d'autre part, la vente d'un tel ouvrage ne couvrira jamais les frais de l'impression.

Je vous serais reconnaissant d'envoyer au bureau du Glossaire le chapitre qui manquait encore dans la morphologie, ou à défaut d'un texte définitif, les brouillons que l'Abbé Jolidon aura faits pour rédiger ce chapitre.

Veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

GLOSSAIRE ROMAND: rédacteur en chef:

E. Schüle

(E. Schüle, Crans s/Sierre)

4

GLOSSAIRE ROMAND
Falkenplatz 16

Berne, le 2 mars 1954

Monsieur l'abbé André Chèvre
B a s s e c o u r t
Jura bernois

8 b - Rd/K

Monsieur l'Abbé,

Votre envoi du 24 février nous est bien parvenu et nous vous remercions très vivement de la peine que vous avez prise de réunir la fin de la deuxième partie ainsi que la troisième partie du beau travail de l'abbé Jolidon.

De la sorte, le manuscrit se trouve être à peu près complet. Voici les lacunes peu importantes que nous avons constatées en collationnant la première partie :

p. 49 fin de l'article indéfini? Probablement simple précaution pour d'éventuelles remarques;
p. 52 réservée à une carte annoncée
p. 57 " " " " "
p. 72 le pronom interrogatif (esquisse manuscrite au haut de la page 71);
p. 74 fin du pronom indéfini (mais cf. remarque à propos de la page 49);
p.76-87 représentées par 1 p. qui ne porte que le sommaire du chapitre (Le verbe);
p.137-189 (paradigmes), mais cf. remarque de J. Jud au bas de la p.136 : "le chap. des p.137-189 sera présenté ailleurs sous une autre forme".

Merci de bien vouloir prendre d'autre part des informations au sujet des clichés des cartes des pages 391-414.

Tous les documents que vous avez bien voulu joindre à la thèse elle-même (correspondance, feuillets non paginés, etc.) ne manqueront pas d'être précieux dans le travail d'établissement que nous allons entreprendre maintenant. Nous nous permettrons d'avoir recours à vos services, si nous nous trouvons dans l'embarras en cours de travail. J'ai pu voir M. le prof. Steiger la semaine dernière et il m'a confirmé que l'université de Zurich était tout à fait disposée à remettre au Glossaire le soin de faire la dernière toilette du manuscrit et d'en assurer la publication, totale ou partielle. Il suffira d'indiquer dans un avant-propos que ce travail a été présenté comme thèse de doctorat à Zurich et dans quelles malheureuses circonstances le Glossaire romand a été amené à s'en occuper.

Nous ne manquerons pas de vous tenir régulièrement au courant des progrès de notre travail et des démarches que nous entreprendrons

à son sujet. Merci par avance de bien vouloir nous transmettre les documents complémentaires que vous pourriez trouver. Nous attendons enfin les livres que vous nous annoncez et nous en préparerons le catalogue dès que cela nous sera possible. J'espère que nous aurons pour la vente la même chance que vous !

Veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, nos sentiments les plus dévoués,

pour le GLOSSAIRE ROMAND

G Redard

J

GLOSSAIRE ROMAND
Falkenplatz 16

Berne, le 22 mars 1954

8 b - Rd/K

Monsieur l'abbé André Chèvre
B a s s e c o u r t
Jura bernois

Monsieur l'Abbé,

Merci de votre carte du 16 mars et de la proposition que vous nous faites, qui est naturellement fort intéressante. Nous pensons avec vous qu'on peut exiger pour les 4 volumes de Littré fr. 80.-; quant aux 2 volumes de Slaby-Grossmann, qui sont à l'état de neuf, nous pensons que le prix ne devrait pas en être inférieur à fr. 40.-, le prix de librairie étant de fr.42.- et 28.- = fr. 70.- (payé par M. Jolidon). Veuillez nous dire si nous devons vous envoyer ces 2 ouvrages ou nous donner éventuellement l'adresse de l'amateur à qui nous les adresserons directement.

Merci d'autre part de ce que vous nous dites concernant le fichier laissé par M. l'abbé Jolidon et qui sera, en effet, extrêmement utile.

L'inventaire des volumes que vous nous avez apportés est terminé et notre secrétaire commencera d'en établir la liste dactylographiée cette semaine. Nous la ferons circuler dès la rentrée universitaire d'avril.

Veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, nos sentiments les plus dévoués,

pour le GLOSSAIRE ROMAND

Gerard

fol. 6 manque
sans importance d'ailleurs

7

GLOSSAIRE ROMAND

Crans, le 30 juillet 1954

Monsieur l'Abbé Léon Chèvre
Bassecourt (Jura bernois)

Monsieur l'Abbé,

Après avoir fait des sondages préliminaires auprès de l'imprimeur et de l'éditeur des "Romanica Helvetica", je prépare des requêtes à l'adresse du Fonds national de la recherche scientifique, du Département de l'Instruction publique et de la Société jurass. d'Emulation ju~~rassienne~~. Il s'agit de trouver environ Fr.7.000.- pour imprimer l'oeuvre du regretté R.Jolidon. Et j'ai bon espoir de les trouver....

Vous serait-il possible de me fournir un corriculum vitae de R.Jolidon: c'est là une pièce indispensable que je devrais pouvoir joindre à toutes ces requêtes. D'autre part, je devrais connaître la somme exacte que R.Jolidon a dépensée pour ses 45 clichés.x Avez-vous trouvé dans ses papiers les factures originales: elles me rendraient grand service. Sinon, où pourrais-je en obtenir les doubles nécessaires?

x dessinateur + clicheur

A titre d'essai, j'ai préparé un chapitre de ce travail pour l'impression. Ce sera un travail technique assez long, mais qui n'offrira sans doute pas de grandes difficultés. Toutefois, par-ci par-là, j'aurais aimé consulter le fichier de l'Abbé Jolidon, pour fixer surtout certains détails de traduction. Ce fichier, est-il entre vos mains et serait-il possible que je puisse l'avoir ici quand il s'agira de continuer la mise au net du manuscrit pour l'imprimeur?

Veuillez croire, Monsieur l'Abbé, à mes sentiments reconnaissants pour l'intérêt que vous témoignez à ce travail, et à mes salutations respectueuses.

GLOSSAIRE ROMAND: rédacteur en chef:

(E.Schüle, Crans s/Sierre)

8

GLOSSAIRE ROMAND

Crans, le 25 août 1954

Monsieur l'Abbé A.Chèvre
Bassecourt (Jura bernois)

Monsieur l'Abbé,

Merci pour vos bien aimables lignes reçues ce matin. La facture du clicheur et le corriculum vitae me permettent de rediger maintenant nos requêtes. Je ne savais pas qu'il y avait aussi une facture de dessinateur de quelque 900.- frs; bien entendu, elle serait un atout précieux dans mes démarches et je vous remercie beaucoup d'essayer de la retrouver.

Le fichier du regretté R.Jolidon vient d'arriver à Crans et j'en accuse bonne réception à Mme Jolidon, par ce même courier. Matériaux précieux dont il s'agit d'abord de rétablir l'ordre alphabétique. Ils me rendront grand service quand je mettrai au net le manuscrit et ils rendront grand service ensuite aux rédacteurs du Glossaire. A ce propos, je serais content de connaître les intentions précises de Mme Jolidon (plutôt que de lui en parler dans ma lettre, je m'adresse à vous pour cette question délicate): le Glossaire reçoit-il ce fichier en dépôt (qui doit rester intacte) ou comme don, c.-à-d. que les fiches de l'Abbé Jolidon, dûment caractérisées par un estampillage, pourraient être distribuées dans notre grand fichier? Je ne vous cache pas que cette dernière solution serait la plus pratique pour notre travail, mais nous ne l'adopterions évidemment qu'avec l'assentiment de Mme Jolidon. La chose n'est pas urgente parce que le fichier, une fois remis en ordre, resterait groupé, en tout cas, jusqu'à l'achèvement de la thèse. Mais si vous avez l'occasion d'en parler à Mme Jolidon, je vous serais reconnaissant de me dire ses intentions.

rép.: d'accord à cette condit.

Je me ferai un plaisir de vous tenir au courant de mes démarches. En attendant de pouvoir vous donner de bonnes nouvelles, veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, l'expression de mes sentiments respectueux.

GLOSSAIRE ROMAND: rédacteur en chef:

E. Schüle

(E.Schüle, Crans s/Sierre)

9

Zurich 30 août 1954

Monsieur l'Abbé, (Chère)

Suite à votre lettre du 14 cet je vous remets ci-inclus une copie de la facture adressée à Mr Johidon l'an passé, facture qui a été réglée. Vous trouverez également l'adresse du dessinateur qui a effectué et le dessins et la mise en page de cet ouvrage. Il s'agit d'un Mr Fritz Bruder, Inselhofstr. 3 Zurich 8. De plus, au cas où vous en auriez besoin je vous communique l'adresse d'un très bon ami de Mr Johidon et qui était au courant de ses

* voisin de chambre de l'abbé J. à Zéb

travaux et démarches. C'est un Mr Vögeli, Ang. Peintre et dessinateur, Sonneggstr. 51 Zürich 6. C'est lui par l'entremise de l'abbé Joliat qui m'a donné les indications que je puis vous transmettre.

Ainsi c'est avec plaisir que nous apprenons que l'ouvrage commencé par Mr Joliat pourra être édité. C'eut été une grande perte qu'il ne le fît pas et tous espérons qu'il le mènera dans sa forme prévue par son auteur car c'est lui qui avant tout exigeait une qualité irréprochable.

Je reste à votre entière disposition au cas où vous auriez besoin de plus amples renseignements.

Malheureusement par suite de service pénible, je n'ai pu vous répondre plus tôt.

Veuillez agréer Monsieur l'Abbé mes meilleures salutations

Lévy.

~~10~~ 10

Cram 9/5. le 5 oct.

Monsieur l'Abbé,

Je me fais un plaisir de vous renseigner sur mes récentes démarches pour assurer la publication de la thèse du regretté ami Tolidon. Notre requête a été bien accueillie et aboutira. Par contre, je viens d'être informé d'une démarche inattendue du Dr Rais à St-Brais : je vous en tiens au courant pour que vous connaissiez exactement notre attitude et tout en vous priant de ne pas encore intervenir auprès de Mme Vve T. avant que l'Emulation ne nous ait fait connaître son point de vue et ses projets.

Très respectueusement votre

E. Schule

11

GLOSSAIRE ROMAND

Crans, le 5 octobre 1954

Monsieur Ali Rebetez
Président central de la
Société jurassienne d'Emulation
Porrentruy

Monsieur André Rais
Archiviste
Delémont

Messieurs,

J'accuse bonne réception de la lettre du Dr André Rais, du 30 septembre 1954, m'informant que la Société jurassienne d'Emulation vient d'acheter le fichier du regretté R.Jolidon et qu'elle se charge de publier ce travail.

Le hasard a voulu que vous êtes entrés en pourparlers avec Mme Vve Jolidon sans avoir eu connaissance des démarches que le Glossaire a faites auparavant auprès de la famille de l'abbé Jolidon. Nous avons eu la même idée et le même désir que la Société jurassienne d'Emulation: préserver de la destruction ou d'une dispersion regrettable les matériaux dialectologiques recueillis par l'abbé Jolidon.

Pour vous permettre de mieux juger cette affaire, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un exposé sur nos relations avec la famille Jolidon, sur les collections de l'abbé Jolidon et sur nos démarches pour publier une partie de ses papiers.

Je souhaite avant tout que les papiers Jolidon ne deviennent pas un objet de discorde entre la Société jurassienne d'Emulation et le Glossaire. C'est pourquoi je me tiens à votre entière disposition pour fixer d'un commun accord la meilleure façon d'utiliser ces collections.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments très sincères.

GLOSSAIRE ROMAND: rédacteur en chef:

(E.Schüle, Crans s/Sierre)

Copie pour information
à M.l'Abbé Chèvre, Bassecourt

GLOSSAIRE ROMAND

le 5 oct. 1954.

Les papiers de l'abbé Jolidon.

1° Mes relations avec l'abbé Jolidon. J'ai eu l'avantage de connaître R.Jolidon déjà au temps de ses études à Zurich. Son professeur de philologie romane, M.J.Jud, aujourd'hui décédé, l'a engagé à prendre contact avec la rédaction du Glossaire romand. Le Glossaire a permis à R.Jolidon, à plusieurs reprises, d'utiliser pour ses recherches des matériaux inédits. J'ai eu l'occasion également de le conseiller dans l'élaboration de sa thèse et dans l'établissement de ses cartes dialectologiques. Si j'ai cru devoir me charger de préparer pour la publication une partie de ses papiers, c'est parce que j'ai connu certains projets de R.Jolidon, ainsi que les directives que lui avait données le directeur de sa thèse.

Si une mort brusque et tragique n'avait pas enlevé l'abbé Jolidon, il aurait pu devenir un collaborateur et rédacteur au Glossaire.

2° Relations avec la famille Jolidon. Après la mort de R.Jolidon, le Glossaire est entré en contact avec Mme Vve Jolidon par l'intermédiaire de M.l'abbé A.Chèvre, à Bassecourt. Dans une entrevue entre M.l'abbé Chèvre et les rédacteurs du Glossaire, il a été décidé:

a) que le Glossaire se chargerait d'organiser la vente des livres de philologie romane provenant de la bibliothèque de l'abbé Jolidon

b) que le Glossaire examinerait les possibilités de publier la thèse du défunt et ses autres matériaux dialectologiques.

M.l'abbé Chèvre, de son côté, nous a offert d'intervenir auprès de Mme Vve Jolidon pour que le Glossaire puisse utiliser à l'avenir les collections manuscrites qu'a laissées son fils.

3° Vente de la bibliothèque. Au printemps 1954, le Glossaire a mis en vente — avec d'autres livres d'occasion — les ouvrages de philologie romane ayant appartenu à R.Jolidon. Le bureau du Glossaire en a établi le catalogue et il s'est chargé de l'expédition et de l'encaissement. Le produit de cette vente au détail était de Fr. 820.- net, somme remise à M.l'abbé Chèvre le 15 juin 1954, Mme Vve Jolidon ayant exprimé le voeu de ne pas recevoir cet argent par le facteur du village. Il ne fait pas de doute qu'aucun marchand de livres d'occasion n'aurait offert ce montant pour un achat en bloc.

4° Manuscrits de R.Jolidon. Sur la demande de M.l'abbé Chèvre, Mme Vve Jolidon a fait parvenir au bureau du Glossaire ou au soussigné les papiers philologiques énumérés aux pp. 1-2 (al.3) de notre Requête au Fonds national de la Recherche scientifique (FNRS). De tous ces papiers, j'ai choisi, pour une publication posthume, les parties qui offrent l'intérêt le plus grand pour la dialectologie jurassienne et celles dont la publication — vu l'état du manuscrit — présente le moins de difficultés. A mon avis, les frais d'impression trop considérables et le fait que le défunt n'a même pas commencé la rédaction de ses matériaux lexicologiques (fichier) s'opposeraient à tout projet de publication englobant l'ensemble des papiers Jolidon.

Sur le détail de mon projet de publication, voir notre requête au FNRS.

5° Démarches en vue d'une publication posthume. Nous avons fait établir un devis par l'Imprimerie Winterthour SA (seule maison suisse disposant des très nombreuses lettres accentuées qu'exige l'impression du texte de R.Jolidon) et un projet de contrat d'éditeur par la maison A.Francke, Berne (dépositaire de la série "Romanica Helvetica"). En me basant sur ces offres, j'ai présenté le 20 septembre 1954 une requête au FNRS demandant un subside de publication; je joins à ces lignes une copie de ce texte. La Commission de recherche de la Société suisse des sciences morales a formulé un préavis favorable à notre requête, mais nous ne savons pas encore pour laquelle des deux variantes (publication de 256 ou 312 pages) le FNRS nous donnera son appui.

Il faut savoir que le montant d'un subside de publication, attribué par le FNRS, ne peut dépasser les 4/5 des frais d'impression et d'édition. Il restera donc une certaine somme à trouver: elle est déjà couverte, en partie, par les frais de clichage (Fr. 945.-) que R.Jolidon a payés de son vivant. Quant au solde, je me permettrai de solliciter, le moment venu, l'appui de la Société jurassienne d'Emulation, de l'Institut jurassien et du Département de l'Instruction publique du canton de Berne — mais c'est là un projet, et cet exposé ne veut pas encore faire office de requête auprès de la Société jurassienne d'Emulation.

Le Glossaire n'a pas les moyens — on le sait — pour participer aux frais de cette publication. Mais je m'engage à préparer gratuitement le manuscrit et à en surveiller l'impression si la publication en est assurée.

6° Fichier Jolidon. Mme Vve Jolidon a bien voulu nous prêter le fichier lexicologique pour que je puisse y recourir quand il s'agira de préparer à l'impression le manuscrit de R.Jolidon. M.l'abbé Chèvre a accompagné l'envoi du fichier par ces mots du 20 août 1954: "La famille est parfaitement d'accord de le laisser ensuite en dépôt au Glossaire".

De ce fichier, nous avons d'abord dû rétablir l'ordre alphabétique, travail auquel notre secrétaire a consacré une trentaine d'heures, aux frais du Glossaire.

La destination future de ce fichier n'a pas encore été arrêtée par écrit entre Mme Vve Jolidon et le Glossaire — je me proposais de fixer ce point au moment où je pourrai apporter à la mère de l'abbé Jolidon la bonne nouvelle que la publication est assurée, que les fonds nécessaires sont trouvés et que l'impression va être entrprise.

7° Le Glossaire et les collections Jolidon. Il me semble que les matériaux dialectologiques de R.Jolidon qui n'entreraient pas dans la publication posthume (notamment le fichier lexicologique) devraient être déposés au Glossaire et faire partie de notre documentation patoise; dans l'introduction du Glossaire, nous indiquons d'ailleurs pour toutes les localités nos sources ou les noms de nos informateurs.

Monsieur l'abbé Chèvre avait bien fait comprendre à Mme Vve Jolidon qu'un manuscrit et un fichier, tels que les a laissés son fils, n'ont pas de valeur marchande proprement dite; l'abbé Jolidon a d'ailleurs été le premier à en faire l'expérience puisque, de son vivant, il n'a pas trouvé d'éditeur qui se charge de la publication de sa thèse. Par conséquent, le Glossaire n'a jamais offert à Mme Vve Jolidon d'acheter ces papiers; ses finances ne lui auraient d'ailleurs pas permis de faire une telle offre. Je me suis efforcé au contraire de constituer en faveur du Glossaire un "avoir moral" — par notre travail, par nos démarches, etc.— qui devait nous permettre un jour d'accepter, comme don et sans à avoir de scrupules, les papiers manuscrits dont le volumineux fichier. Cet "avoir moral" se monte actuellement à ceci:

- vente de la bibliothèque
- recherche d'un imprimeur et d'un éditeur
- démarches auprès du FNRS
- classement du fichier
- Pour l'avenir, nous offrons encore de prendre à notre charge la préparation du manuscrit à l'impression et la surveillance de l'impression elle-même.

Tout cela serait - il fait en vain?

E. Schule

Copie pour information

12

GLOSSAIRE ROMAND

Crans, le 23 novembre 1954

Monsieur A.Rebetez, professeur
Président de la Société jurassienne d'Emulation
P o r r e n t r u y

Concerne: documents de feu l'abbé Jolidon.

Monsieur le Président,

C'est avec la plus vive satisfaction que j'ai reçu votre lettre du 8 novembre; je vous en remercie sincèrement. Comme vous me demandez de le faire, je vous tiendrai bien volontiers au courant de nos démarches pour assurer la publication de la thèse. Depuis ma dernière lettre, rien de nouveau ne s'est passé: nous ne connaissons pas encore la décision du Fonds national de la Recherche scientifique. Mais dès aujourd'hui, je puis vous donner l'assurance que le travail paraîtra sous le nom de l'abbé Jolidon (aucune autre possibilité n'a jamais été envisagée) et que les institutions dont les subsides auront permis d'entreprendre cette publication seront dûment mentionnées. Je suis particulièrement heureux d'apprendre que la Société jurassienne d'Emulation est disposée à faire un geste financier: un grand merci d'avance.

En ce qui concerne le fichier de l'abbé Jolidon, il est évident que c'est au Glossaire qu'il pourra rendre les plus grands services. Merci à la Société jurassienne d'Emulation de bien vouloir admettre qu'il trouvera donc sa place définitive. Il y sera à la disposition des personnes intéressées, tout comme les autres collections du Glossaire.

En attendant de pouvoir vous donner d'autres nouvelles, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président et cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

GLOSSAIRE ROMAND: rédacteur en chef:

(E.Schüle, Crans s/Sierre)

Copie

- 2 -

GLOSSAIRE ROMAND

Crans, le 26 mars 1955

Département de l'Instruction publique du Canton de Berne, Berne
Société jurassienne d'Emulation, Porrentruy
Institut jurassien, Bienne

Concerne: publication de †R.Jolidon, "Le patois de St-Brais".

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Messieurs les Présidents,

Nous prenons la liberté de soumettre à votre bienveillante attention la requête que voici:

L'abbé Robert Jolidon, de Saint-Brais, dialectologue jurassien de valeur, est mort tragiquement le 22 novembre 1953. Les matériaux scientifiques qu'il a laissés sont déposés actuellement au bureau du "Glossaire des patois de la Suisse romande". Une partie au moins de ses études et de ses importantes collections mériterait d'être publiée.

subitement (trouvé mort ici sur bureau)

Pour assurer une telle publication, le soussigné s'est adressé au Fonds national de la Recherche scientifique. La Commission de recherche de la Société suisse des Sciences morales a jugé le travail de R.Jolidon digne d'être soutenu; aussi le Fonds national nous accorde-t-il, par décision du 18 mars 1955, un subside de publication de Fr. 8.000.-, remboursable au fur et à mesure de la vente du livre. Mais de tels subsides du Fonds national ne peuvent dépasser les 4/5 du prix de revient. Le dernier cinquième doit être couvert par une contribution de l'auteur ou par d'autres donateurs.

La famille de feu l'abbé Jolidon n'est pas en mesure de prendre à sa charge, même en partie, la somme qui nous manque encore. Pour les raisons que l'on connaît, le Glossaire romand non plus ne peut fournir de contribution financière; en revanche, son rédacteur en chef s'engage à accomplir gratuitement tous les travaux nécessaires pour mener à bonne fin la publication projetée: démarches, préparation du manuscrit pour

./.

l'impression, établissement d'un index et d'un plan d'ensemble, correction des épreuves. Comme le Glossaire romand, centre de recherches extra-universitaire, ne peut espérer trouver appui auprès d'une fondation universitaire, nous nous permettons de nous adresser directement au Département de l'Instruction publique du Canton de Berne, ainsi qu'aux deux grandes sociétés culturelles du Jura, les priant d'assurer ensemble la publication du livre de † R.Jolidon par un subside unique de Fr. 1.600. Le budget ci-annexé donne le détail de nos calculs. Nous souhaiterions que cette contribution soit faite à fonds perdu pour que le prix de libraire puisse être maintenu à Fr. 32.-, d'accord avec le Fonds national.

Pour votre orientation, nous joignons à ces lignes le texte de la requête que nous avons présentée, le 20 septembre 1954, au Fonds national. Des deux variantes envisagées à la page 3 de ce mémoire, la commission du Fonds national a préféré celle d'une publication de 256 pages; la réalisation de la variante élargie (312 pages) aurait exigé quelque Fr. 2.500 de plus.

Nous sommes à votre entière disposition pour tous les renseignements que vous désirez obtenir sur ce projet et pour vous communiquer pour examen le manuscrit de R.Jolidon.

Nous vous serions infiniment reconnaissants d'accueillir favorablement cette demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat et Messieurs les Présidents, l'expression de nos sentiments très respectueux.

GLOSSAIRE ROMAND: rédacteur en chef:

(E.Schüle, Crans s/Sierre)

Ann.ment.

Budget

pour la publication de

R. JOLIDON, "Le patois de St-Brais (Jura bern.)"

Editions A. Francke S.A., Berne, éditeurs-dépositaires de la série "Romanica helvetica".

Imprimerie Winterthour S.A., Winterthour

Volume de 256 pages, format 17 x 25 cm.

Tirage 500 exemplaires.

Prix de revient.

Frais d'impression, selon offre de l'imprimerie du 5 août 1954	Fr. 9.078.50
Frais d'édition, d'après les normes admises par le Fonds national de la Recherche scientifique	Fr. 921.50
	Fr.10.000.--
Augmentation des frais d'impression depuis août 1954, selon nouvelle offre de l'imprimerie du 24 mars 1955	Fr. 545.--
Total:	Fr.10.545.--

Plan de financement.

Subside du Fonds national de la Recherche scientifique	Fr. 8.000.--	
Frais de clichage que l'auteur a payés de son vivant	Fr. 945.--	Fr. 8.945.--
Solde à couvrir		Fr. 1.600.--

12a

R E Q U Ê T E au Fond. national en 1954

demandant un subside pour la publication de

R. JOLIDON, "LE PATOIS DE SAINT-BRAIS"

---

1. L'auteur. Robert Jolidon est né à Saint-Brais (Jura bernois) le 24 décembre 1909, d'une famille paysanne de conditions modestes. Après avoir passé son enfance et suivi les classes primaires dans son village natal, il fit ses études classiques au collège de Maîche (Département du Doubs: 4 ans), au collège St-Charles de Porrentruy (2 ans) et au collège de St-Maurice (2 ans) où il obtint son diplôme de maturité en 1931. R.Jolidon fit ensuite deux années de théologie à Lucerne, deux à Paris (St Sulpice) et une à Soleure où lui fut conférée l'ordination sacerdotale en 1936. Après quatre années de vicariat à Porrentruy et à Kleinwangen (Lucerne), il commença des études de philologie romane à l'université de Zurich; sous la direction de ses professeurs, MM. J.Jud et A.Steiger, il s'orienta vers l'étude du patois de son village natal, qui fait l'objet de sa thèse. En 1951, il passa ses examens de doctorat. Dans la suite, à côté de son enseignement à l'école Berlitz de Zurich, il continua ses recherches dialectologiques; sa thèse n'ayant pu être imprimée faute de moyens financiers, il prépara une série de 45 cartons linguistiques, fruit d'enquêtes nouvelles, qu'il espérait publier lorsqu'une mort subite l'emporta, le 22 novembre 1953, dans sa 44e année.

2. Requérant. Les papiers de l'abbé Jolidon qui se rapportent à la dialectologie jurassienne sont déposés aujourd'hui au bureau du "Glossaire des patois de la Suisse romande". Une partie de ces manuscrits mérite d'être publiée: voilà pourquoi le soussigné, rédacteur en chef du Glossaire, présente cette requête.

3. Recherches de R.Jolidon. Les papiers déposés au Glossaire comprennent:

1 - une étude sur la morphologie du patois de St-Brais; une partie en fut présentée comme thèse à Zurich en 1951.

2 - un fichier lexicologique de St-Brais de plus de 7000 mots.

3 - des relevés dialectologiques dans 33 localités du Jura septentrional (appelés "Tableaux" ci-après), d'après le questionnaire des "Tableaux phonétiques des patois suisses romands" de Gauchat, Jeanjaquet et Tappolet.

4 - une collection de textes patois jurassiens, en partie transcrits par R.Jolidon lui-même.

5 - v. ci-après

les clichés sont là

- 45 cartes linguistiques, comprenant le Jura bernois et les régions voisines (Suisse et France), basées essentiellement sur des enquêtes personnelles.

De ces matériaux, nous avons choisi pour une publication posthume:

a) La morphologie descriptive du patois de St-Brais qui contient de très nombreux exemples de phrases, en patois et en français régional, intéressant également la syntaxe. L'auteur y a joint une précieuse série de locutions, de proverbes et de comparaisons; nous ajoutons deux petits textes de St-Brais en transcription phonétique.

b) En annexe: des matériaux servant à caractériser les dialectes du Jura septentrional, à savoir

- les 45 cartons linguistiques (pour lesquels R.Jolidon a déjà fait faire les clichés);
- un plan (à établir) qui permettra d'identifier les localités figurant sur ces cartes et qui donnera une vue synoptique des limites dialectales qui y apparaissent;
- les matériaux des "Tableaux" qui ont été relevés par l'auteur lui-même.

Toutes ces parties constituent un apport important à la connaissance des patois jurassiens. Basées sur des enquêtes personnelles de l'auteur, elles auront toujours leur valeur documentaire.

4. Les recherches dialectologiques dans le Jura bernois. L'entreprise lexicologique du Glossaire et les publications assez nombreuses de textes patois mises à part, les travaux dialectologiques ont porté, jusqu'à présent, presque exclusivement sur la phonétique. Les rares études morphologiques sont très incomplètes; elles ne traitent que les formes verbales: W.DEGEN dans Festschrift Morf, 1905, pp.97-116, patois de Crémines; O.KELLER dans Vox Romanica II, 1937, pp.422-433, patois de Plagne; S.VATRÉ dans son Glossaire des patois de l'Ajoie, 1947, pp.XII-XXII. Quelques notes morphologiques sur le langage des documents anciens se trouvent dans J.HALLAUER. Der Dialekt des Berner Jura im 14.Jahrhundert, 1920, pp.73-81.

Pour les patois du voisinage français, nous disposons de quelques petits aperçus morphologiques: CH.CONTEJEAN dans son Glossaire du patois de Montbéliard, 1876, pp.33-40; A.VAUTHERIN dans son Glossaire du patois de Châtenois, 1896, pp.30-37; M.GRAMMONT, Le patois de la Franche-Montagne (Damprichard), 1901, pp.145-147 (les pronoms) et 147-164 (le verbe). L'étude de F.BOILLOT, dans Le patois de la commune de la Grand'Combe, 1910, pp.1-39, est plus développée, mais manque d'exemples. Nous sommes mieux renseignés sur Bournois (Département du Doubs) grâce à CH.ROUSSEY,

Glossaire du parler de Bournois, 1894, pp.XXVI-LXIX; A.REIFF, Historische Formenlehre der Dialekte von Bournois-Besançon, thèse Heidelberg 1903, 63 pp.; G.DOBSCHALL, Wortfügung im Patois von Bournois, thèse Heidelberg 1901, 98 pp. (essai très incomplet sur la syntaxe patoise).

5. Valeur du travail de R.Jolidon. Une étude de morphologie descriptive qui tient compte des faits syntaxiques, telle que l'a élaborée l'abbé Jolidon, est donc une nouveauté dans le domaine des patois jurassiens. Le fait que l'auteur a parlé lui-même le patois de St-Brais donne une valeur supplémentaire à son travail. En effet, il a fait ses recherches dans les meilleures conditions possibles, dans sa famille et dans son village natal; ses phrases sont vraiment prises sur le vif. Les résultats de ses enquêtes sont d'autant plus importants qu'ils fixent le parler de la vieille génération de St-Brais. Depuis le début de ce siècle, le patois de ce village franc-montagnard — comme tous les patois jurassiens — a beaucoup perdu de sa vitalité. Il faut donc savoir gré à l'auteur d'avoir entrepris ses recherches avant qu'il ne soit trop tard. Son étude restera un instrument de travail de premier ordre; elle mérite d'être publiée.

6. Etat du manuscrit. Le manuscrit que nous soumettons à la commission du Fonds national n'est pas encore préparé à l'impression. On comprendra — et on nous excusera — que nous ne puissions entreprendre la mise au net du manuscrit avant que la publication n'en soit assurée. Voici d'ailleurs comment nous nous proposons de le faire:

- Dans l'imprimé, le texte devra offrir un aspect plus compact; moins d'alinéas; moins de tabelles coûteuses. Présentation plus rationnelle des "Tableaux", selon échantillon ci-joint de l'imprimerie.
- Etablissement d'un index des mots et des matières.
- Préparation du plan d'ensemble (voir dessus).
- Eventuellement: rédaction de chapitres manquants ou simple présentation de matériaux, d'après les notes laissées par l'auteur ou après enquête à St-Brais.

7. Variantes. Pour l'impression, nous soumettons deux variantes de ce travail à l'examen de la commission du Fonds national:

a) Variante de 256 pages qui comprend l'étude morphologique avec les proverbes et les deux textes, les 45 cartes pour lesquelles l'auteur a déjà fait faire les clichés, l'index et le plan d'ensemble.

b) Variante de 312 pages: outre les parties citées, elle comprend les "Tableaux" selon spécimen de l'imprimerie.

8. Editeur. Monsieur A.Steiger nous a offert d'accueillir cette oeuvre posthume dans la série des "Romanica Helvetica" qu'il dirige. Les avantages sont notables: propagande efficace organisée dans le cadre de cette série de travaux de romanistes qui est la plus importante de la Suisse; meilleure vente, d'où remboursement de sommes plus fortes au Fonds national.

C'est la maison A.Francke AG., Berne, qui est l'éditeur-dépositaire des "Romanica Helvetica" (Kommissions-Verlag).

9. Imprimeur.La Buchdruckerei Winterthur AG. a imprimé la plupart des volumes "Romanica Helvetica". Nous l'avons choisie parce qu'elle est sans doute la seule maison suisse qui dispose des lettres accentuées exigées par le texte de R.Jolidon.

Nous avons écarté, pour un texte aussi compliqué, la possibilité d'une reproduction photomécanique, car la préparation du manuscrit demanderait trop de temps et trop de travail. Elle occasionnerait des frais que le Glossaire ne pourrait pas prendre à sa charge.

10. Thèse? Les parties des matériaux Jolidon que nous avons choisies pour l'impression ne sauraient être considérées comme une thèse. D'une part, la publication posthume ne vise pas à l'obtention d'un titre universitaire. D'autre part, l'auteur a sans cesse élargi le texte primitif de 1951, toujours sous la direction de M.Jud, en rédigeant de nouveaux chapitres de sa morphologie; il a élargi également son champ de travail en faisant de nouvelles enquêtes dans le Jura septentrional et dans le voisinage français: les 45 cartons linguistiques et les "Tableaux" en résultent. Aujourd'hui nous sommes donc bien en présence d'un travail nouveau qui a sa valeur propre et qui peut être financé par le Fonds national, à raison de 4/5 des frais de publication.

11. Finances. Le budget ci-joint (Fragebogen z.H.des Verlags) tient compte de ce qui est dit ci-dessus sur la préparation du manuscrit à l'impression.

Le Glossaire se chargera gratuitement de préparer le manuscrit et d'en surveiller l'impression.

Comme la famille du défunt et le Glossaire romand renoncent à tout bénéfice qui pourrait leur revenir de la vente de cette première édition

(Autorenhonorar dans le "Fragebogen z.H. des Verlags"), l'éditeur-dépositaire ne comptera que ses frais de manutention et ne demandera pas de bénéfice d'éditeur (Verlegerreingewinn).

Dans le prix de revient figurent les Fr. 945.- que R.Jolidon a payés de son vivant pour le clichage des 45 cartes. Nous considérons cette somme comme contribution de l'auteur aux frais d'impression.

Dès que le Fonds national aura pris sa décision et dès que nous saurons pour quelle variante (256 ou 312 pages) il nous attribue un subside de publication, nous présenterons nos requêtes au Département de l'Instruction publique du canton de Berne et à la Société jurassienne d'Émulation — à d'autres personnes, si cela était nécessaire — pour compléter le dernier cinquième des frais d'impression.

12. Références. M.Arnald Steiger, professeur à l'université de Zurich, et M.Konrad Huber, professeur à Zurich et président du "Collegium romanicum", appuient vivement cette requête.

13. Nous osons espérer que le FNRS nous accordera le prêt demandé sans lequel le travail de R.Jolidon ne peut être publié; nous ne verrions même pas comment utiliser les clichés déjà existants des 45 cartes linguistiques. Dans une publication à part, celles-ci devraient être accompagnées de commentaires -- pour lesquels l'auteur n'a pas laissé de notes. En revanche, elles sont parfaitement à leur place, à titre de matériaux, dans la publication que nous projetons.

Crans s/Sierre, le 20 septembre 1954.

Le rédacteur en chef du GLOSSAIRE:

(E. Schüle, Crans s/Sierre, Valais)

Budget (résumé)

Volume de 256 pages ou de 312 pages, format 16,7 x 24,8 cm.

Tirage: 500 exemplaires

Prix de revient:	256 pages	312 pages
Frais d'impression	9.078.50	11.420.50
Editeur, (Propagande, etc)	921.50	979.50
	10.000.--	12.400.--

Plan de financement:		
Subside FNRS (remboursable au fur et à mesure de la vente): 4/5	8.000.-	9.920.-
Contribution de l'auteur: frais de clichage pour 45 cartes	945.-	945.-
Solde à couvrir		
requêtes au Département de l'Instruction publique à la Société jurassienne d'Emulation à l'Institut jurassien	1.055.-	1.535.-
	10.000.-	12.400.-

13

GLOSSAIRE ROMAND Crans, le 28 mars 1955

Monsieur l'Abbé André Chèvre
Bassecourt (J.B.)

Monsieur l'Abbé,

C'est avec plaisir que je réponds à vos aimables lignes du 25 mars, car je puis vous communiquer de bonnes nouvelles toutes récentes.

Par décision du 18 mars, le Fonds national nous a accordé un subside de Fr. 8.000.- pour la publication de la thèse de l'abbé Jolidon: la plus grande partie du prix de revient est donc couverte. J'ai immédiatement rédigé des requêtes au Département de l'Instruction publique du Canton de Berne, à la Société jurassienne d'Emulation et à l'Institut jurassien (copie ci-jointe) pour obtenir les Fr. 1.600.- qui nous manquent encore. Je suis convaincu de les obtenir, de sorte que vous pourrez annoncer à Madame Jolidon que la publication de la thèse du regretté Abbé est assurée.

Il ne faut pas s'étonner que le subside du Fonds national soit un prêt remboursable au fur et à mesure de la vente du livre. C'est de cette manière que le Fonds national facilite la publication d'un ouvrage déjà rédigé. Le Fonds national court d'ailleurs délibérément le risque de ne pas rentrer dans ses fonds si la première édition n'est pas vendue entièrement. Il ne faut pas non plus s'étonner que, d'après les normes adoptées par le Fonds national, certains frais d'éditeur doivent être compris dans le prix de revient: ce ne sont pas des bénéfices d'éditeur, mais les frais de manutention, de propagande, et surtout de lancement. Quant à ce dernier travail, nous devons être contents de pouvoir nous en décharger sur l'éditeur: compris dans la série des "Romanica Helvetica", le travail de R.Jolidon se fera connaître automatiquement, sans que nous ayons à nous en occuper - et cela est de première importance. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire comprendre à Madame veuve Jolidon que personne, ni l'éditeur, ni le Glossaire, ni le Fonds national, ne retire un bénéfice pécunier de cette publication, qu'elle ne peut donc pas s'attendre à recevoir un pourcentage de la vente des livres. Vous savez assez, Monsieur l'Abbé, qu'une publication

./.

dialectologique n'est pas une affaire intéressante du point de vue commercial. Les démarches et les pourparlers dont je me suis chargés par amitié et par respect pour la mémoire du regretté Abbé, l'attribution des subsides aussi, se sont faits parce que le travail de R.Jolidon mérite d'être publié.

Il me reste à vous parler d'un détail délicat, du sort futur des papiers philologiques de Robert Jolidon. Aujourd'hui où nous pouvons dire à Madame Jolidon que nous avons réussi à trouver les fonds nécessaires pour la publication de la thèse et que nous nous engageons à mener à bonne fin l'impression du travail, pensez-vous qu'elle serait d'accord de céder au Glossaire ces papiers de son fils? Il me serait bien agréable de créer une situation absolument nette, par un mot par exemple de la main de Madame Jolidon qui confirmerait ce don. En ce qui concerne plus particulièrement le fichier de l'abbé Jolidon, il nous rendrait les meilleurs services si les fiches pouvaient être réparties dans notre grand répertoire alphabétique. Si toutefois Mamdame Jolidon souhaitait que les fiches de son fils restent groupées, nous nous conformerions à son désir et nous conserverions intact ce fichier, comme "fond Jolidon", même après qu'il soit devenu propriété du Glossaire.

J'ai tenu à vous exposer ces quelques questions qui se posent à nous en ce moment et je vous fais entière confiance pour les démarches auprès de Madame Jolidon. Veuillez lui dire que je me propose de venir lui rendre visite, quand la saison sera meilleure. Pour aujourd'hui, je vous prie d'être mon porte-parole auprès d'elle et de lui annoncer la bonne nouvelle qui doit lui faire plaisir. D'avance, je vous remercie de tout ce que vous faites si aimablement pour le Glossaire.

Si vous mettiez par hasard la main sur les 45 clichés de cartes, ils peuvent d'ores et déjà être expédiés à l'Imprimerie Winterthour S.A., 83 Technikumstrasse, Winterthour avec la mention: "pour le livre de R.Jolidon".

Je reste à votre disposition pour tous les renseignements qui pourraient vous intéresser et je vous prie de croire, Monsieur l'Abbé, à mes salutations bien respectueuses.

GLOSSAIRE ROMAND: rédacteur en chef:

E. Schüle

(E.Schüle, Crans s/Sierre)

Ann.ment.

14

1958

Copie de la lettre envoyée à M. Schlé au nom de Melle Isabelle Jolidon le 6. 2. 1958. (de Bassecourt):

"Melle Jolidon, que j'ai vue hier en passant à Saint-Brais, commence à s'inquiéter du sort fait au manuscrit de la dissertation de son frère défunt , l'abbé Robert Jolidon., ainsi que du fichier relatif à ce travail.

Les années passent et c'est le silence à ce sujet.Il me semble, à moi aussi,responsable de ce dépôt, que la mise au point et l'édition de ce travail tirent en longueur. Franchement, ~~à relire~~ la correspondance que j'ai eue avec vous là-dessus ne laissait guère entrevoir des délais aussi longs et aussi vagues. Il est probable que je quitte Bassecourt dans le courant de l'année; aussi, aimerais-je auparavant, être en ~~xxx~~ mesure de mettre la famille Jolidon devant une situation ~~xxxxx~~ précise au-sujet de cette affaire. Je sais par expérience qu'il s'agit là d'un travail délicat, qu'on n'expédie pas en quelques semaines, mais il ~~me faut~~ me faut rendre compte de mon mandat.

Dans l'attente..etc sig.

N.B. A cette lettre, M. Schulé répondait au début de l'année 1959 à Melle Jolidon en s'excusant et en disant que "l'édition était en route". A quoi Melle Jolidon écrivit à M Schulé qu'on prenait bonne note de la chose, en espérant, cette fois, que l'affaire avancerait.

E. SCHÜLE
Chalet Combation
CRANS-sur-Sierre

15

Crans-sur-Sierre, le 29 mars 1959.

Mademoiselle,

Je comprends parfaitement votre inquiétude concernant les matériaux de feu M. votre frère et je dois m'excuser de mon trop long silence qui a pu vous paraître désobligeant, mais qui est dû simplement à un état de santé très peu satisfaisant au cours des six mois passés. Veuillez avoir la bonté de ne pas m'en tenir rigueur et me permettre de vous expliquer la situation.

L'élaboration des fascicules du GLOSSAIRE DES PATOIS DE LA SUISSE ROMANDE occupe à tel point notre rédaction - nous avons des délais de 6 mois pour la publication d'un fascicule - que nous ne pouvons pas trouver assez de temps pour mener de front la publication du "Patois de St-Brais", sauf pendant les vacances. C'est donc en y consacrant une partie de mes vacances que j'ai commencé à préparer et que j'aimerais continuer à préparer pour l'impresssion le beau manuscrit de M. votre frère. Ce n'est pas une petite affaire, je vous prie de le croire, parce que pour certains chapitres, que R. Jolidon n'a fait qu'esquisser, je dois recueillir les matériaux qu'il fait figurer sur tel sujet dans les autres chapitres, pour les grouper à part. Sans parler de l'arrangement typographique particulièrement délicat pour une étude en phonétique.

L'état des travaux est donc celui-ci: préparation du manuscrit en cours de route; j'y consacrerai encore une bonne partie de mes vacances 1959 à ce travail, espérant pouvoir ainsi le memer à chef. Cette obligation morale, j'en suis conscient à tout moment. Je demande seulement qu'on me laisse le temps de la remplir, comme mes forces me le permettent. Je suis sûr que vous aussi vous me l'accorderez.

Veuillez croire, Mademoiselle, à mes sentiments les meilleurs.

E. Schüle

16

Copie de lettre à M Schulé en date du 31. 10. ~~162~~ 1962:

"Dans le but de répondre à une personne qui désirerait consulter la dissertation et les papiers de feu l'abbé Jolidon, Melle Jolidon me prie de vous demander une fois de plus où en est l'affaire de la publication du travail de son frère. Car voilà de nouveau un long laps de temps (plus de trois ans et demi!) que vous n'avez pas daigné donner signe de vie à ce sujet.

Si vraiment, pour des raisons de santé ou de surcharge de travail, il vous est impossible de mener la chose à bien, nous en prendrons acte en vous priant de renvoyer les papiers déposés au Glossaire, tels qu'ils sont énoncés dans votre requête au Fonds national du 20. 9. 1954. Il était convenu que ces papiers vous étaient remis en dépôt seulement et que le glossaire ne pourait en disposer qu'après publication de l'essentiel du travail de l'abbé Jolidon. Mais votre attitude incompréhensible nous fait sérieusement douter que cette publication voie jamais lejour.. Dans ce cas, autant rentrer en possession de ces précieux papiers et essayer d'en tirer un quelconque parti, après avoir mis au courant de ~~xxxxxxx~~ l'affaire les personnes intéressées de l'université de Zurich.

Dans l'attente d'une prompte réponse , je vous prie... etc

sig André Chèvre

17

St Brais, le 16 mai 1963.

Monsieur l'Abbé,

Ayant reçu une lettre de Mgr Schüle je me permet de vous la faire parvenir, Je pensais lui écrire quand j'ai reçu la lettre, surtout qu'il y a bientôt 10 ans, alors je pense qu'il faudrait faire avancer la chose, encore une fois je me recommande à vous pour les démarches,

Agréez, Monsieur l'Abbé mes respectueuses salutations et mes remerciements

Isabelle Johnson
St Brais

Répondu le 20. D'accord mais on prend note du délai.

Schüle 18
CRANS s/Sierre
Valais.

Le 2 mai 1963.

Mademoiselle,

Il y a longtemps que je vous dois une réponse... réponse à la lettre que M. l'abbé Chèvre m'a écrite en votre nom à propos de la thèse de feu M. l'abbé Robert Tolidon.

Ce n'est pas les mains vides que je voulais me présenter à vous, mais avec un programme infiniment plus précis, permettant de voir l'achèvement de cette entreprise. Voici ce que je suis enfin en mesure de vous dire :

Le travail courant au Glossaire ne me laisse pas le temps de préparer à l'impression le manuscript sur le patois de Saint-Brais : aussi vais-je consacrer à cette besogne, dans laquelle j'ai investi déjà bien des heures de travail - au cours de ces années - le mois de congé de recherche scientifique auquel j'ai droit, cette année encore, au Glossaire (institution rel. récente dont bénéficient auj. les rédacteurs expérimentés). De la sorte, le manuscrit

définitivement mis au net, le financement pourra également être réadapté, avec les démarches que cela comporte pour moi, aux tarifs de l'impression qui n'ont cessé d'augmenter.

Avec ces perspectives, je suis en droit de vous promettre que, cette année encore, l'impression du livre pourra commencer... je ne dis pas : s'achever, parce que l'impression d'un texte hérissé de signes phonétiques est toujours plus ardue et plus longue. Mais l'essentiel est d'abord que le manuscrit soit remis entre les mains de l'imprimeur.

Espérant que ces renseignements vous feront plaisir et que vous voudrez bien me garder la confiance qui m'est indispensable pour l'achèvement de ce travail, je vous prie de croire, Mademoiselle, à mes salutations très respectueuses.

E. Blanche

définitivement mis au net, le financement pourra également être réadapté, avec les démarches que cela comporte pour moi, aux tarifs de l'impression qui n'ont cessé d'augmenter.

Avec ces perspectives, je suis en droit de vous promettre que, cette année encore, l'impression du livre pourra commencer... je ne dis pas : s'achever, parce que l'impression d'un texte hérissé de signes phonétiques est toujours plus ardue et plus longue. Mais l'essentiel est d'abord que le manuscrit soit remis entre les mains de l'imprimeur.

Espérant que ces renseignements vous feront plaisir et que vous voudrez bien me garder la confiance qui m'est indispensable pour l'achèvement de ce travail, je vous prie de croire, Mademoiselle, à mes salutations très respectueuses.

E. Blanche

19

Copie de la lettre envoyée à M Schulé en date du 20. 4. 1967:

" Melle Isabelle Jolidon est décédée à Saint-Brais le 12 avril courant. J'ignore si la famille vous a averti de la chose. Comme sa mère, la défunte n'aura pas eu la satisfaction de voir publié le moindre travail de feu l'abbé Jolidon mort depuis 14 ans. J'ai en main vos lettres, vos explications, vos excuses, concernant la non-parution à cette heure, de la dissertation de l'abbé Jolidon. J'ai été été gêné,- et combien! et souvent,-d'avoir été l'intermédiaire entre la famille et vous dans cette affaire. La comédie a suffisamment duré, il faut y mettre le point final.

En conséquence, je vais remettre incessamment le dossier au notaire (et avocat) chargé de la succession de Melle Jolidon, en proposant ce qui suit, à savoir: que vous rendiez sans délai tout ce qui vous a été remis en dépôt en 1954, soit: etc etc Je proposerai aussi qu'une indemnité vous soit réclamée pour l'usage que vous faites du fichier depuis tant d'années pour la publication du Glossaire romand.

Je vous déclare d'emblée que je serai très ferme auprès du notaire au nom des héritiers. Déjà ceux-ci sont avertis. Je ne veux plus avoir aucune correspondance avec vous à ce sujet; inutile donc de m'écrire. Il ne faudra pas venir alléguer une "avoir moral" sur ce dépôt. Nous verrons bien où est la moralité en tout cela et, au besoin, le public sera mis au courant de la chose. Tant va la cruche à l'eau...

Pleigne le 20 . 4. 1967 sig André Chèvre

Aff. remise à Me Cattin et liquidée en septembre, après entrevue avec M Schulé à l'étude de l'avocat.

20

ETUDE (039) 4 52 08
PRIVÉ (039) 4 55 82
CH. POSTAUX 23 - 3620

ANDRÉ CATTIN
Dr EN DROIT
AVOCAT ET NOTAIRE

2726 SAIGNELÉGIER
PLACE DE LA PRÉFECTURE 1

le 12 juin 1967

Monsieur l'Abbé
André Chèvre
Révérend curé
2801 P l e i g n e

Monsieur le Curé,

Donnant suite à votre demande téléphonique, je vous adresse le dossier Schule.

Je reste dans l'attente de votre réponse et je vous prie d'agréer, Monsieur le Curé, l'expression de mes sentiments très distingués.

Cattin

Annexe : 1 ment.

ETUDE (039) 4 52 08
PRIVÉ (039) 4 55 82
CH. POSTAUX 23 - 3620

ANDRÉ CATTIN
Dr EN DROIT
AVOCAT ET NOTAIRE

2726 SAIGNELÉGIER
PLACE DE LA PRÉFECTURE 1

le 19 juin 1967

Monsieur l'Abbé André Chèvre
Révérend Curé
2801 Pleigne

Monsieur le Curé,

Je vous adresse pour information la lettre que je viens de recevoir de M. Edmond Schüle.

Vous voudrez bien l'examiner et me faire part de vos éventuelles observations afin que je puisse prendre position face à la thèse de M. Schüle.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie d'agréer, Monsieur le Curé, avec mes remerciements, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cattin

Annexe : 1 ment.

ETUDE (039) 4 52 08
PRIVÉ (039) 4 55 82
CH. POSTAUX 23 - 3620

ANDRÉ CATTIN
Dr EN DROIT
AVOCAT ET NOTAIRE

2726 SAIGNELÉGIER
PLACE DE LA PRÉFECTURE 1

le 18 août 1967

Monsieur l'Abbé André Chèvre
Révérend curé
2801 Pleigne

Monsieur le Curé,

Le 28 juin 1967 j'ai adressé à M. le Dr. Edmond Schule une lettre dans le sens des observations que vous m'avez transmises.

A ma rentrée de vacances, n'ayant reçu aucune réponse, j'ai écrit à nouveau à M. Schule qui m'adresse la lettre ci-jointe.

Je vous prie de l'examiner et de me dire à quelle solution vous vous ralliez.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie d'agréer, Monsieur le Curé, avec mes remerciements, l'expression de mes sentiments très distingués.

Cattin

Annexe : 1 ment.

21

ETUDE (039) 4 52 08
PRIVÉ (039) 4 55 82
CH. POSTAUX 23 - 3620

ANDRÉ CATTIN
Dr EN DROIT
AVOCAT ET NOTAIRE

2726 SAIGNELÉGIER
PLACE DE LA PRÉFECTURE 1

le 27 septembre 1967

Monsieur l'abbé André Chèvre
Révérend curé

2801 Pleigne

Après rendez-vous (M. Schulé et moi) à l'étude de Me Cattin à la demande duquel j'avais envoyé mon "dossier Jolidon" avec mes avis et propositions. M. Schulé a peu discuté. Il a accepté.

Monsieur le Curé,

Je vous adresse en trois exemplaires un projet de convention dans l'affaire hoirie Isabelle Jolidon c/ Glossaire romand.

Vous voudrez bien l'examiner et me faire part de vos éventuelles observations. Si vous n'en avez pas, vous voudrez bien signer ces trois exemplaires et me les restituer.

Veuillez agréer, Monsieur le Curé, avec mes remerciements pour votre précieuse collaboration dans l'heureuse liquidation de cette affaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cattin

Annexes : ments

Exécution en ⅟ 67 : restitution des ms. et doc. signalé au N° 12a du présent dossier. Ces pièces rejointes au ultérieur reste à sa disposition.
Versement d'une indemnité p. utilis. des ms. fr. 1500 jusqu'à cette date